



PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes Communales pour l'année scolaire doivent être adressées au
Service Communal des Contributions
Secteur bourse et prêt d'études
Rue des Ecoles 1
1920 Martigny

- Avant le **31 décembre 2026** pour l'année scolaire complète ou le semestre d'automne **avec l'attestation de l'école** certifiant que vous fréquentez l'école indiquant une date postérieure au début du semestre.
- Avant le **30 avril 2027** pour le semestre de printemps **avec l'attestation de l'école** certifiant que vous fréquentez l'école durant le semestre de printemps indiquant une date postérieure au début du semestre.
- Les demandes d'aides déposées hors des délais mentionnés ne sont pas recevables.

FORMULAIRES DE DEMANDE

Demande au Canton à envoyer au Canton
= le formulaire original cantonal avec les pièces justificatives

Le formulaire officiel 2026/2027 peut être obtenu :

- à l'adresse suivante : <https://www.vs.ch/documents/d/saajf/demande-de-bourse-et-pre-t-d-etudes-2026-2027-pdf>
- au Service Cantonal des Contributions

Demande à la Commune

- = la page de garde **originale** communale signée *par les deux parents et le requérant*
- = la copie des 4 pages de la demande de bourse cantonale (sans les justificatifs)
- = la copie de l'attestation de l'école pour les 2 semestres (datée au début semestre)
- = la copie du contrat d'apprentissage
- = la copie d'une attestation de domicile datée de 2026/2027
- = la copie de la carte bancaire ou postale pour effectuer le versement.
- = l'adresse électronique et numéro de téléphone privés de la personne en formation à renseigner par saisie électronique.
- = la copie de la décision rendue par le canton
- = la copie du détail du calcul par le canton

Dans l'attente de l'examen ainsi que de la décision d'octroi des aides à la formation, un accusé de réception communal vous sera transmis par courrier.

**Les dossiers incomplets sans les attestations de l'école
et les pièces justificatives ne seront pas traités.**